



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E34504

VALABLE JUSQU'AU 15/11/2026

ÉDITÉ LE

04/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/08/1974

Forme juridique : SARL

Capital : 138 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE CREUSOT

Siret : 398 910 869 00021

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 11 044181

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 20680769604

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 20680769604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : SEPPOLONI PERE ET FILS SARL

8 ROUTE DE COUCHES
71150 CHEILLY LES MARANGES

Téléphone : 03 85 91 16 08

Fax : 03 85 91 16 08

Portable : 06 75 38 59 64

Site Internet :

E-mail : sarl-seppoloni@orange.fr

Responsabilité légale :

SEPPOLONI CORRADO CO-GÉRANT

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante) Mention RGE	16/10/2025
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	04/11/2024
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	17/10/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	17/10/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	07/10/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.